

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14064
17 juillet 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMME DATE DU 17 JUILLET 1980, ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL,
PAR LE PREMIER MINISTRE DU ZIMBABWE

En ma qualité de Premier Ministre et au nom du Gouvernement du Zimbabwe, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Zimbabwe, qui a accédé à l'indépendance le 18 avril 1980, demande par le présent document à être admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, avec tous les droits et devoirs qui en découlent. Mon pays espère sincèrement que la présente demande sera examinée par le Conseil de sécurité à sa prochaine réunion et par l'Assemblée générale lors de sa prochaine session extraordinaire consacrée aux questions économiques, qui doit s'ouvrir le 25 août 1980.

A cette fin, vous trouverez ci-après une déclaration faite en application de l'article 58 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et de l'article 134 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

DECLARATION

Eu égard à la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur, au nom du Zimbabwe et en ma qualité de Premier Ministre, de déclarer que le Zimbabwe accepte les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à s'y conformer. Lettre suit.

Le Premier Ministre,

R. G. MUGABE

